



La pocedure de la transcription d4acte de mariage

Par **ZINOUBA**, le **02/12/2010** à **11:15**

Bonjour,

admin-francais.oran-fslt@diplomatie.gouv.frhttp://

Monsieur ou Madame, j'ai l'honneur de venir respectueusement vous demander ;qu'elle est la procédure a préconisée et la plus fiable afin de transcrire mon acte de mariage avec un francais en Algerie à Oran le 22/08/2008, j'ai un enfant d'un ans .

J'ai contacter le consulat général de france à Oran par Tel pour prendre un rendez-vous personne ne répondre .

Je veux bien savoir qu'elle sont les document nécessaire et procédure a suivre afin d'avoir la residence francaise

Merci de votre collaboration et votre orirntation a la vance